

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 29 (1891)  
**Heft:** 31

**Artikel:** En mer : saluts internationaux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192447>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :	
SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR  
2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

**Liberté***ou le Serment des trois Suisses.*

Ils étaient là tous trois ! A travers les nuages,  
La lune révélait sur leurs mâles visages  
D'un héroïque espoir les présages vainqueurs.  
Sous leurs habits grossiers battaient de nobles cœurs,  
Un serment généreux sort de ces bouches pures,  
Et l'écho menaçant, par l'écho répété,  
Redit de monts en monts, avec de sourds murmures :

Liberté ! Liberté !

Liberté, c'est ton jour, ce sol est ton empire ;  
Là, nulle ambition sous tes traits ne conspire :  
D'un peuple pauvre et fier toi seule armes les mains ;  
Sur ces pics sourcilleux, vierges de pas humains,  
L'aigle au vol indompté semble te rendre hommage,  
Le bleu miroir des lacs réfléchir ta beauté,  
Et le bruit des torrentes dire à l'écho sauvage :

Liberté ! Liberté !

Mme TASTU.

La fête de la Confédération donne aux magnifiques strophes qu'on vient de lire une palpitante et patriotique actualité.

Ces vers sont si beaux que nous ferons sans doute plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques détails biographiques sur leur auteur.

Mademoiselle Amable Voiart, qui devait prendre plus tard un rang si distingué parmi les poètes de son temps, était née à Metz, le 31 août 1798. Elle épousa, en 1816, Joseph Tastu, littérateur et imprimeur à Perpignan, mort à Paris en 1849.

Dès l'âge de neuf ans, la jeune Amable fit preuve de grande intelligence et se plaisait à composer des couplets sur des airs connus. A treize ans, elle s'essaia, non plus à des couplets, mais à de véritables pièces de vers, à des idylles sur les diverses fleurs. La première de ses pièces, le *Réséda*, fut présentée à l'imperatrice Joséphine, en 1809, et lui valut de vifs éloges.

En 1835, elle publia, à l'occasion du sacre de Charles X, une pièce qui fit sensation, les *Oiseaux du sacre*. Viennent ensuite des volumes de poésies diverses qui eurent grand succès. Parmi ses plus belles inspirations, on cite tout particulièrement le morceau qu'on vient de lire.

La crise commerciale qui suivit la révolution de 1830 et ruina M. Tastu, apporta de profondes tristesses dans la vie de l'auteur du *Serment des trois Suisses*, tristesses dont plusieurs de ses œuvres poétiques portèrent dès lors l'empreinte :

O monde ! ô vie ! ô temps ! fantômes, ombres vaines,  
Qui lassez à la fin mes pas irrésolus,  
Quand reviendront ces jours où vos mains étaient pleines,  
Vos regards caressants, vos promesses certaines ?

Jamais, oh ! jamais plus !

L'éclat du jour s'éteint aux pleurs où je me noie,  
Les charmes de la nuit passent inaperçus ;  
Nuit, jour, printemps, hiver, est-il rien que je voie ?  
Mon cœur peut battre encor de peine, mais de joie

Jamais, oh ! jamais plus !

Devant les impérieuses nécessités de la vie, Mme Tastu dut abandonner presqu'entièrement la poésie pour la prose. On lui doit des ouvrages sur l'éducation, des traductions de l'anglais, des cours d'histoire, etc., etc.

**En mer.***Saluts internationaux.*

Les journaux rendant compte de la visite de l'escadre française à Cronstadt, où il lui a été fait une si brillante réception, nous disent que le moment le plus grandiose a été surtout celui où les escadres française et russe échangèrent des salves de coups de canons en saluant réciproquement la Russie et la France.

A ce propos, nous pensons que nos lecteurs accueilleront avec plaisir quelques détails sur les saluts en mer, qui se font d'après certaines règles internationales.

Un bâtiment de guerre ne salue jamais que lorsqu'on peut lui rendre sa politesse, c'est-à-dire lorsqu'il y a là un fort armé de pièces d'artillerie. Afin d'éviter toute méprise à cet égard, il est d'usage d'envoyer un officier pour traiter du salut avec les autorités locales.

Ce salut, adressé au pays lui-même, est de 21 coups de canon ; il ne faut pas le confondre avec celui qu'échangent entre eux les vaisseaux de nationalité différente qui se trouvent réunis dans une rade.

Au moment de saluer, à l'instant précis du premier coup de canon, on déploie en tête du grand mât le pavillon de la nation à laquelle on veut faire honneur, et réciproquement les forts de terre hissent le drapeau de l'Etat auquel ils rendent son salut.

Dès que le salut est terminé, les pavillons sont descendus.

Il est admis que ces marques de cour-

tisie internationale ne s'échangent que lorsque le navire de guerre possède un nombre respectable de canons.

Un petit aviso, armé de quatre pièces, par exemple, ne salut pas d'ordinaire. Il faut en avoir huit ou dix pour être astreint à ce genre de politesse maritime.

Quant aux bâtiments de toutes les marines que le hasard rassemble à un mouillage quelconque, ils se traitent les uns et les autres sur le pied de la plus parfaite égalité.

Si aucun d'eux ne porte le pavillon d'un amiral, ils ne saluent pas du canon.

En revanche, les insignes d'un officier général sont salués d'un nombre de coups en rapport avec le grade : pour un vice-amiral, quinze coups ; pour un contre-amiral, sept coups.

Si l'escadre qui entre voit sur la rade un pavillon amiral égal à celui de son propre commandant, elle prend l'initiative du salut. Dans le cas contraire, elle attend ; car s'il n'y a au mouillage qu'un contre-amiral ou de simples capitaines de vaisseau, ce sont ces derniers qui saluent les premiers, rendant hommage au pavillon de grade supérieur.

Outre les saluts rendus à la terre, puis aux pavillons amiraux, il y a les saluts adressés à la personne même d'un officier général, lorsqu'il fait une visite officielle à bord d'un bâtiment. Pour ce genre d'honneurs, les matelots montent sur les vergues, au moment où le canot de l'amiral quitte le navire, et ils poussent un certain nombre de cris réglementaires, en même temps que les canons font feu.

Pendant qu'on lui rend cet hommage, l'amiral doit faire lever les avirons de ses rameurs et se tenir debout, tête nue, dans son embarcation.

Les cris varient avec les nations. Ainsi, par exemple, les Anglais et les Américains des Etats-Unis font entendre des « hurrah » ; les Italiens crient : « Viva el Re ! » ; les Français : « Vive la République ! » En un mot, chaque peuple acclame conformément à ses usages et à ses institutions.

Ces habitudes peuvent amener des anomalies assez singulières.

Si M. Carnot visitait officiellement un navire italien, il serait salué par le cri de « Vive le Roi ! », tandis que, si le roi Humbert allait à bord d'un vaisseau français, on lui rendrait honneur en crient : « Vive la République ! »

Ces cris sont poussés par les matelots au commandement de l'officier de quart, qui donne le signal en crient lui-même le premier.

En pleine mer, lorsque les navires de guerre se rencontrent, ils ne se saluent jamais à coups de canon.

Si aucun d'eux ne porte un pavillon d'amiral, ils se bornent à hisser respectivement leurs couleurs.

Dans le cas où l'insigne d'un officier général est arboré, on doit le saluer en abaisant la flamme qui est la marque distinctive des vaisseaux de l'Etat ; mais, dans aucun cas, on ne descend son pavillon national, ce qui serait regardé comme un acte d'humilité.

A cet égard, les marins ont un amour-propre professionnel qui se comprend, car, dans un combat, amener son pavillon veut dire qu'on se rend.

Aussi le soir, au coucher du soleil, lorsqu'on cesse de faire flotter le drapeau, il ne faut pas dire qu'on amène le pavillon, mais bien qu'on le rentre.

En résumé, les conventions admises par toutes les marines du monde ont créé une jurisprudence de politesse internationale connue des officiers et qui empêche les difficultés de surgir, ce qui est fort heureux, car, pendant des siècles, il y a eu des conflits graves survenus pour des questions de saluts.

Avec les navires de commerce, dont le capitaine et les officiers n'ont aucun caractère officiel, la question des visites et des saluts dans une rade n'existe pas.

Généralement, il ne se produit aucun échange de politesses de ce genre entre le capitaine d'un bâtiment marchand et les vaisseaux de guerre étrangers à sa nationalité avec lesquels il se trouve à un mouillage.

En pleine mer, tout navire de guerre a le droit de forcer les bateaux qu'il rencontre à hisser leur pavillon pour indiquer leur pays.

Il peut même envoyer à bord un officier afin de vérifier, en lisant les papiers, si on n'a pas affaire à un pirate.

Mais, une fois ces papiers reconnus en règle, le droit est épuisé, et il n'est pas permis de faire ouvrir les panneaux, de descendre dans la cale, en un mot de pratiquer la visite.

La question du droit de visite est une de celles qui ont le plus occupé les diplomates pendant de longues années, et

même, dernièrement encore, à propos de la répression de la traite des esclaves, sur la côte orientale d'Afrique.

### Comment on voyageait chez nous il y a cent ans.

Le *Musée neuchâtelois* nous raconte ainsi, par la plume de M. Philippe Godet, le voyage d'un « proposant », de Neuchâtel à Genève, en 1769.

Le 16 mars 1769, un jeune homme de 18 ans s'embarquait à Neuchâtel pour Morat. C'était un étudiant en théologie, — un *proposant*, — qui se rendait à Genève pour yachever ses études.

De Neuchâtel à Genève — par Morat ! — Eh ! oui, c'est ainsi qu'on faisait le voyage il y a cent ans. Voyage lent et fatigant, mais varié quant aux moyens de transport, plein d'imprévu dans les rencontres, offrant à l'observateur le loisir d'étudier ses compagnons de route, d'apprendre à connaître les hommes ; voyage incommode, mais bien plus instructif que le trajet en wagon, qui nous fait franchir en quatre heures une distance que nos pères franchissaient en quatre jours. Pour en juger, laissez la parole à notre proposant !

« Ce fut à quatre heures du soir que je m'embarquai sur le bateau de Morat, en fort mauvaise compagnie, avec des vendeuses de fruits et de jardinage, plus un jeune paysan très gaillard. La conversation, qui se faisait en allemand, ne m'amusa pas ; ce qui, joint à l'air renfermé de la chambre (cabine), où je m'étais mis fort mal à propos, et à des cahotements causés par les vagues, me causa un mal de tête et de cœur qui me reprenait dès que je rentrais dans la chambre.

» Le vent était bon, mais extrêmement fort, et les ondes jetaient sans cesse dans la barque une quantité d'eau.

» Nous ne restâmes qu'une heure et un quart à faire le trajet jusqu'à la Sauge. A peine y fûmes-nous arrivés que l'orage augmenta. Pour moi, je ne pus pas souper, le mal de tête me fit retirer dans ma chambre... »

On couchait donc à la Sauge, où était la première étape. Notre voyageur poursuit en ces termes :

» Je me levai le lendemain bien portant et ne fus pas incommodé comme le jour précédent, ayant pris la précaution de ne pas entrer dans la chambre... Je fus bien charmé d'arriver enfin à Morat.

» On me descendit à un cabaret dont l'hôte me renvoya l'après-midi au bureau du coche, dont le directeur n'était pas de ses amis et jouait le tour à ses gens de faire partir le coche sans eux s'ils n'allait pas loger chez lui. J'y allai et y demandai une chambre, mais inutilement, ensorte qu'après avoir été me promener autour de la ville, dont les

environs me parurent très jolis, il fallut rester au cabaret. »

Ce qui suit paraîtra sans doute bien naïf aux étudiants d'aujourd'hui :

« Il faut bien que je m'ennuyasse à la mort, puisque dans l'idée de m'ennuyer moins, je me fis donner un quart de pot de vin. »

Le jeune voyageur dut rester à Morat tout le jour, attendant le bon plaisir du coche qui n'arrivait pas. Enfin, le voici ; notre ami nous donne la liste des voyageurs que la voiture amenait à Morat : elle n'est pas longue.

« Le coche que j'attendais avec impatience n'arriva qu'à huit heures ; il était bien éloigné d'être plein, car il y avait pour tous voyageurs un chirurgien ou docteur de Morges, qui ne me plut guère à cause de la grandissime licence de ses propos, et un étudiant hongrois avec qui je parlai latin et ce soir-là et le reste de la route. Sa compagnie me divertit ; il m'apprit diverses particularités sur la Hongrie, et nous nous quittâmes à regret. »

Ce n'est que le lendemain qu'il poursuit son voyage : le coche part à cinq et demi heures du matin ; le *proposant* continue à observer ses compagnons de route et à les juger du haut de son austère morale, qui contraste avec ses dix-huit ans.

» En passant par Avenches, un oncle du cocher, vieux grivois, se joignit à nous. Il faisait le beau diseur, le sophiste, le religieux, le bouffon et le sot-savant. A tout prendre, il était bon homme et amusant. Il parlait sans cesse à notre Hongrois, avec qui il avait rage de faire la conversation, quoique le dit ne sut pas un mot de français.

» Nous soupâmes le soir à Moudon, où je haranguai mon homme sur ses paroles déshonnêtes. Il fut un peu capot de ma censure, mais au reste édifié ; et me disant pour exorde que j'étais bien jeune pour être si sévère, il finit par prier Dieu de me donner sa bénédiction. Il me parut presque converti... mais le lendemain il recommença. »

Voilà certes une utile expérience pour un jeune homme aussi visiblement destiné à prêcher à ses frères, et qui s'y exercitait avec tant de courage. — On arriva pour dîner à Lausanne ; c'est là que s'arrêtait l'étudiant hongrois avec qui le proposant de Neuchâtel avait fait si bonne connaissance — en latin.

« Nous nous séparâmes avec peine et je lui mis sur son *album amicorum* ce qui suit : *Amicitia inter bonos viros, quamvis immenso terrarum seperatos spatio, existit.* (L'amitié entre hommes de bien demeure, quelle que soit l'espace qui les sépare.) »

On avait diné à Lausanne ; on ne devait arriver que le lendemain à Genève ; mais on en approchait, et déjà le jeune Neuchâtelois se sent bien dépayssé.